

Connaître les obligations de l'employeur en matière d'égalité professionnelle

NOUVEAUTÉ
2018

OBJECTIFS

- **Appréhender** les prochaines obligations de l'employeur
- **Connaître** la réglementation en matière d'égalité professionnelle
- **Identifier** les risques et les enjeux pour l'entreprise

PROGRAMME

Introduction au cadre légal du principe d'égalité hommes/femmes

1. S'approprier le nouveau cadre légal et la nécessité de rappeler certains principes de l'employeur

- Le principe d'égalité de rémunération : vers une obligation de résultat ?
- Le principe de non-discrimination : vers une obligation pénalement répréhensible ?
- De l'égalité à la parité : quelles obligations ?

2. Connaître la réglementation en matière d'égalité professionnelle

- Appréhender le nouveau système de calcul des écarts de salaires (obligation au 01/01/2019)
- Identifier les indicateurs de la Base de Données Économiques et sociales (BDES)

- Savoir négocier un accord sur l'égalité professionnelle
- Connaître des obligations depuis la loi travail et les ordonnances Macron
- Initier une politique nouvelle en matière d'égalité professionnelle

3. Identifier les risques et les enjeux pour l'entreprise

- Repérer les sanctions à défaut de négociation sur l'accord d'égalité professionnelle
- S'appuyer sur les informations, consultations, et commissions au sein du CSE
- Identifier ce que la parité signifie pour les élus (ex : parité sur les listes électorales)
- Favoriser une politique de lutte contre les agissements sexistes en entreprise (plan d'actions et bonnes pratiques)
- Prévenir le harcèlement sexuel : quelles mesures de prévention mettre en place ?

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques et réglementaires
Travail en sous-groupe

EVALUATION

Évaluation de formation

UNE ATTESTATION EST REMISE EN FIN DE FORMATION

PUBLIC

Les représentants du personnel – IRP

Aucun pré-requis

DURÉE

2 jours (soit 14 heures)